

CATALOGUE DES FORMATIONS

Vous aimez et pratiquez la randonnée pédestre régulièrement et vous souhaitez y donner un sens particulier : ludique, culturel, pédagogique, environnemental... Nous vous proposons de suivre nos stages thématiques et/ou le Module de base. Vous ne verrez plus jamais la randonnée comme avant. Ces formations peuvent se dérouler sur un ou plusieurs jours selon les thèmes et les structures organisatrices.

Les stages proposés sont ouverts aux licenciés et aux détenteurs de la Randocarte®

1. Les formations thématiques

Objectif :

Apporter au pratiquant des connaissances sur la randonnée pédestre.

Exemple : initiation à la lecture de carte et à l'orientation, initiation à l'utilisation du GPS, découverte de la faune et de la flore, découverte du patrimoine, bivouac, formation aux techniques du balisage des sentiers...

Modalités d'inscription :

- Être âgé de 16 ans, le premier jour de formation (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
 - Une attestation de suivi de stage est remise au participant à la fin du stage. Ces formations ne donnent pas lieu à une qualification..

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Copie de la licence ou de la Randocarte® en cours.

S'adresser à l'**A.R.P.A.L** pour toute autre information complémentaire

2. Module de base - 2 jours

Cette formation s'adresse au pratiquant de la randonnée pédestre et au futur animateur. Ce stage est un **pré-requis indispensable** pour accéder aux formations d'animation et d'encadrement.

Objectif :

- Apporter au pratiquant et au futur animateur des connaissances en matière d'orientation.

Contenu du stage :

- Orientation et lecture de carte, responsabilité et assurance, connaissance de la Fédération.

Modalités d'inscription :

- Être âgé de 16 ans, le premier jour de formation (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- S'adresser aux comités organisateurs pour toute information et inscription.

Cette formation ne donne pas lieu à une qualification. Une attestation de suivi de stage sera remise au participant à la fin du stage.

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Copie de la licence ou de la Randocarte® en cours.
- .

S'adresser à l'**A.R.P.A.L** pour toute autre information complémentaire

3. Stage animateur 1er niveau – 2 jours dont évaluation

Cette formation s'adresse aux personnes remplissant la condition suivante :

- Avoir plus de 18 ans,
- Avoir suivi le stage Module de base
- Avoir réalisé trois randonnées en tant que pratiquant, dans un délai minimum de 8 semaines entre le module de base et le SA1.
- Être en mesure de respecter le délai de 12 mois maximum entre le Module de base et le stage animateur 1er niveau

Objectif :

- Former et qualifier le stagiaire à un premier niveau d'encadrement de randonnées faciles, à la journée, sur des itinéraires balisés.

Contenu du stage :

- Encadrement et pratique de la randonnée pédestre, orientation, responsabilité, sécurité, évaluations.

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Une photo d'identité récente
- Copie de la licence ou de la Randocarte® en cours
- Copie de l'attestation de participation au Module de base
- Copie de l'attestation de réussite au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- .

S'adresser à l'**A.R.P.A.L.** pour toute autre information complémentaire

4. Stage animateur 2ème niveau (brevet fédéral) – 5 jours de formation + 2 jours d'évaluation

« Attention l'évaluation peut se faire dans la continuité de la formation ou séparément, renseignez-vous auprès de votre Comité »

Cette formation s'adresse aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Avoir obtenu la qualification « Animateur 1er niveau »,
- Être en mesure de respecter le délai de 36 mois maximum entre le « Module de base » et l'évaluation du stage animateur 2ème niveau.

Objectif :

- Former et qualifier les stagiaires à l'encadrement de randonnées de tout niveau.

Contenu du stage :

- Encadrement et pratique de la randonnée pédestre, le pratiquant, le milieu.

S'adresser à l'**A.R.P.A.L.** pour toute autre information complémentaire.

Documents à fournir avec la fiche d'inscription :

- Copie de la licence ou de la Randocarte® en cours
- Copie de l'attestation de réussite au stage animateur 1er niveau
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, datant de moins d'un an à l'entrée en formation



LES TYPES DE BALISAGE

Type de sentiers



Bonne direction



Tourner à gauche



Tourner à droite



Mauvaise direction



1 Grande Randonnée / 2 Grande Randonnée de Pays / 3 Promenade & Randonnée

